

POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE

PLAN D'ACTION

2021-2026



L'EAU

L'eau est un élément primordial de la vie. C'est une ressource précieuse et indispensable dont nous avons le devoir de préserver. Ne dit-on pas que l'eau est l'or bleu de la planète. La consommation responsable et la protection de cette ressource sont au coeur de la politique environnementale. Cette orientation concerne autant la production et la consommation de l'eau potable, la gestion des eaux usées que la protection des plans et des cours d'eau.

Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité et son utilisation rationnelle

- Vérifier régulièrement la qualité de l'eau du réseau d'aqueduc et effectuer un rinçage annuel.
- Mettre en place une politique de gestion de l'eau à l'interne.
- Promouvoir la stratégie québécoise d'économie d'eau via les outils de communication de la Ville.
- Poursuivre l'arrosage des fleurs, le nettoyage des rues en utilisant l'eau du ruisseau Lebrun ou de l'eau non traitée. *
→ Faire le nettoyage des rues lorsqu'il pleut.
- Sensibiliser les propriétaires de puits privés concernant la qualité de leur eau.
- Assurer le suivi de la mesure des compteurs d'eau dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau.

**Prise d'eau brute au ruisseau Lebrun pour l'horticulture, le nettoyage des rues, le camion laveur en utilisant l'eau du ruisseau Lebrun ou de l'eau non traitée.*

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



En vigueur

2

1

En vigueur

1

1

L'EAU

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



En cours

1

En
vigueur

1

2

3

Protéger les plans et cours d'eau (rivière Mitis, lac du Gros-Ruisseau et ruisseau Lebrun)

- Assurer la conformité et l'efficacité des installations septiques privées par l'adoption d'une réglementation.
- Travailler avec les groupes de concertation qui disposent d'outils de planification écologique et d'aide à la prise de décision afin de concilier la conservation et le développement.
- Participer aux opérations de nettoyage des berges et des cours d'eau initiées par des groupes environnementaux tels qu'Éco Mitis.

Gérer de façon optimale les eaux de pluie

- Promouvoir la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage.
- Faciliter l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie pour les citoyens.

L'AIR

LÉGENDE

Objectif

● Actions

Ordre de priorité

1: 0 à 1 an

2: 1 à 3 ans

3: 3 à 5 ans



Identifier et réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Remplacer les véhicules à essence au service des travaux publics et de l'urbanisme par des véhicules électriques et étudier la possibilité de partage avec les organismes communautaires. 2
 - Programme de subvention disponible.
 - Exigence lors des appels d'offre.
- Revoir l'utilisation des camions lourds au Service des travaux publics. 2
 - Créer un comité avec le service afin de voir comment diminuer leur utilisation.
- Exiger des employés de couper le moteur de leur véhicule de travail lorsqu'ils se déplacent pour des périodes de moins de trois minutes. 3
 - Directive envoyée au personnel cadre et surveillance périodique/rappel.
 - Vérifier le coût d'installer un mécanisme d'arrêt automatique.
- Installer des bornes électriques dans les stationnements de chaque édifice municipal. 1
- Promouvoir auprès des citoyens de couper le moteur de leur véhicule lorsque ce dernier est arrêté. 1
 - Prévoir réglementation dans ce sens d'ici 3 ans.

L'AIR

En adhérant à la Déclaration citoyenne urgence climatique, en novembre 2018, la Ville de Mont-Jol a marqué sa volonté de s'engager et de s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique. Par des choix d'aménagement qui favorisent la mobilité et la densification, les municipalités peuvent agir pour réduire la consommation de pétrole et ainsi participer aux efforts de lutte aux changements climatiques et d'amélioration de la qualité de l'air.

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Favoriser le transport actif

- Promouvoir le transport actif auprès des citoyens et des employés municipaux.
→ Encourager les déplacements actifs dans le cadre du travail.
- Installer des supports à vélo à chaque édifice municipal ainsi que dans chaque stationnement de la ville et au centre-ville.
→ Prévoir cette mesure dans le prochain budget.
→ Voir la possibilité de collaboration avec le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis (option soudure).
- Planifier et réaliser de nouveaux aménagements cyclables et ou corridors actifs dans les rues non pourvues, et améliorer les aménagements et corridors existants.
- Prévoir des bornes de réparation pour les vélos.
- Promouvoir la journée sans voiture le 22 septembre.

1

En cours

3

2

2

LE SOL

La protection des sols passe par la lutte contre les risques de contamination, d'érosion notamment en bordure des cours d'eau, la réduction des impacts du déneigement ou encore la mise sur pied ou le soutien des initiatives de végétalisation.

LÉGENDE

Objectif

● Actions

Ordre de priorité

1: 0 à 1 an

2: 1 à 3 ans

3: 3 à 5 ans



Préserver la qualité des sols sur le territoire

- Minimiser le déneigement dans certains secteurs en créant des quartiers blancs.
→ Créer un comité avec le Service des travaux publics et prévoir mesure au budget.

2

Favoriser la végétalisation

- Encourager et soutenir la végétalisation sur les bandes riveraines du lac du Gros-Ruisseau.

2

Interdire l'usage des pesticides

- Promouvoir le jardinage naturel.

1

LA GESTION MUNICIPALE

L'amélioration des gains environnementaux nécessite au quotidien un engagement de tous les services municipaux et de leurs employé-e-s. L'ensemble de l'organisation municipale est appelée à agir au profit de l'environnement local, en adoptant des pratiques écoresponsables. Cet engagement implique la volonté de la Ville de déployer tous les outils de communication pour informer et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Mettre en oeuvre la politique environnementale et son plan d'action

- Communiquer les orientations et objectifs de la politique environnementale aux employé-e-s municipaux et à la population. 1

Adopter une politique d'achat à faible impact sur l'environnement

- N'utiliser que du papier recyclé et post-consommation. → Prévoir cette mesure dans le budget. 2
- N'utiliser que des cartouches d'encre recyclée → Examiner la possibilité d'utiliser éventuellement des cartouches d'encre végétale. 2
- Recommander l'impression recto verso dans tous les services. 1
- Minimiser l'utilisation des photocopies couleur. 1
- Utiliser la projection des documents plutôt que l'impression. → Fournir les technologies nécessaires dans les différents locaux. 1
- Faire l'acquisition des équipements informatiques et ou logiciels pour permettre d'accélérer le processus de numérisation des archives. 2

LA GESTION MUNICIPALE

LÉGENDE

Objectif

● Actions

Ordre de priorité

1: 0 à 1 an

2: 1 à 3 ans

3: 3 à 5 ans



Adopter une politique d'achat à faible impact sur l'environnement (suite)

- Utiliser des produits écoresponsables/biodégradables pour l'entretien des installations et des infrastructures municipales.
→ Mentionner cette exigence lors des appels d'offres. **3**
- S'assurer que l'on dispose correctement des gants jetables une fois leur durée de vie terminée.
→ Effectuer une transition vers les gants jetables compostables. **2**

Promouvoir la protection et la préservation de l'environnement auprès des citoyens

- Installer un stand de sensibilisation environnementale sur les sites d'événements.
→ Dresser la liste des organismes (CIBLE, Éco Mitis, Zéro Déchet, CRE, etc.).
→ Créer un calendrier et un horaire. **3**
- Capsules ou chroniques environnementales via les outils de communication de la Ville. **1**
- Offrir aux citoyens 4 à 5 fois par an des ateliers et ou formations sur l'environnement.
→ Établir un calendrier et une liste de thèmes. **2**

LA BIODIVERSITÉ

La santé de l'écosystème dépend de la variété de la biodiversité. En protégeant les espaces naturels et en luttant contre leur dégradation, la Ville de Mont-Joli contribue à la préservation de la diversité de la flore et de la faune locales.

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans

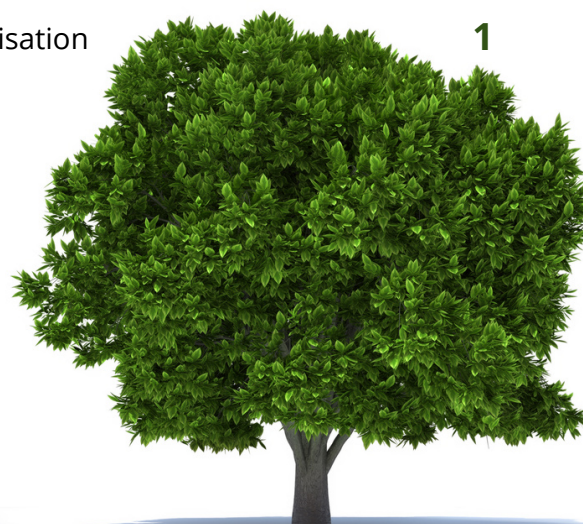


Favoriser la présence d'espaces naturels sur le territoire

- Préserver ou prévoir des espaces naturels dans les nouveaux développements résidentiels. **1**
- Soutenir les organismes dont la mission est de protéger la faune et la flore. **1**
- Favoriser la préservation des arbres et des boisés. **1**

Favoriser et poursuivre le développement de la foresterie urbaine

- Identifier des zones potentielles et augmenter l'arborisation dans les parcs et espaces publics. **1**



LA BIODIVERSITÉ

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

1: 0 à 1 an

2: 1 à 3 ans

3: 3 à 5 ans



Favoriser les initiatives préservatrices de la faune et de la flore

- Tondre les gazons pour la 1ère fois, deux semaines plus tard.
→ Protection des abeilles.
→ Sensibilisation auprès des citoyens. **2**
- Adhérer au programme Ville amie des monarques de la
Fondation David-Suzuki. **1**
- Mettre en place des ruches urbaines dans certaines plates-bandes
de la Ville. **2**
- Permettre et encourager l'aménagement de potager (cour arrière). **1**
- Favoriser l'agriculture urbaine. **2**



LA QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie est indissociable de l'action municipale. La Ville doit offrir à ses citoyens un environnement de qualité en plus de services de base. Ce devoir implique la mise en place d'initiatives visant à lutter contre les nuisances, la poursuite des efforts d'embellissement, et la mise en place de mesures favorisant une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. Selon le premier principe de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Lutter contre la prolifération des espèces nuisibles et des espèces exotiques envahissantes, notamment le myriophylle à épi

- Mettre en place un plan d'action de concert avec l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent pour endiguer la prolifération du myriophylle à épi au lac du Gros-Ruisseau.

En cours

Réduire les sources de nuisances pour permettre une meilleure qualité de vie

- Sensibiliser les citoyens à la réglementation municipale en matière de nuisances. Exemple : interdiction de feux d'artifice, etc.

1

Aménager les rues dans le but de réduire ou de ralentir la circulation, notamment par des mesures d'apaisement

- Établir une politique avec le Service des travaux publics.
- Favoriser les pavés alvéolés ou les dalles de gazon.

1

1



LA QUALITÉ DE VIE

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Encourager les mesures en harmonie avec la nature

- Soutenir le développement des jardins communautaires et prévoir débouchés. 1
- Poursuivre et développer les bacs nourriciers devant chacun des édifices municipaux notamment.
 - En faire la promotion.
 - Les laisser en place jusqu'à la récolte.
 - Création de panneaux/affiches pour inciter les gens à consommer les produits (projets avec les écoles pour les bacs).1
- Aménager une forêt nourricière. 3
- Obliger les citoyens à planter au moins un arbre sur leur terrain. 1



LES MATIÈRES RÉSIDUELLES



La Ville de Mont-Joli poursuit ses efforts en matière de gestion des matières résiduelles de concert avec la Régie intermunicipale des matières résiduelles des MRC de La Mitis et de La Matapédia afin d'accroître la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. Elle est aussi partie prenante de la Stratégie de bannissement des sacs et contenants à usage unique de la MRC de La Mitis, adoptée en mars 2020.

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Poursuivre l'amélioration de la gestion des matières résiduelles en favorisant et en prônant le principe des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation)

- Mettre en place des incitatifs pour favoriser le tri des déchets auprès des citoyens. 2
- N'utiliser que des verres réutilisables lors de la tenue d'événements.
→ Mettre en place un système de consigne.
→ Établir qui s'occupe de l'inventaire et du nettoyage.
→ Mettre à la disposition des organismes communautaires. 1
- Installer des bacs à trois voies sur le site d'événements.
→ Coordonner avec le Service des travaux publics l'installation stratégique des bacs. 2
→ S'assurer que les employé-e-s du Service trient et disposent aux bons endroits les matières résiduelles.
- Disposer dans chaque pièce des édifices municipaux un bac de matières recyclables et un bac de matières organiques ainsi que les bacs extérieurs équivalents. 1
→ Prévoir un budget pour l'acquisition des bacs.
→ S'assurer que le service de conciergerie et ou les employé-e-s disposeront uniquement des matières résiduelles dans les bacs identifiés à cet effet à l'extérieur.

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES



LÉGENDE

Objectif

● Actions

Ordre de priorité

1: 0 à 1 an

2: 1 à 3 ans

3: 3 à 5 ans



Poursuivre l'amélioration de la gestion des matières résiduelles en favorisant et en prônant le principe des 3RV (*suite*)

- Ajouter des bacs de recyclage dans les installations de loisirs (piscine et amphithéâtre). 2
- Éliminer les poubelles orphelines et ne laisser qu'une seule poubelle par édifice municipal. 1
→ S'assurer de bien mettre en place le système de bacs à deux voies (recyclage et matières organiques).
→ S'assurer du tri des matières de la poubelle.
- Veiller à ce que les matières résiduelles soient disposées dans les bacs appropriés par le service de conciergerie. 2
→ En faire une exigence lors des appels d'offre.
→ Assurer une surveillance périodique.
- N'utiliser que de la vaisselle et des ustensiles lavables ou compostables dans les services municipaux. 2
→ Tenir un inventaire suffisant de vaisselle et ustensiles compostables.
- Fournir aux organismes qui utilisent les locaux de la Ville la vaisselle et les ustensiles réutilisables sans frais et compostables à moindre coût. 2
→ Faire les commandes qui permettent de fournir les organismes. avec un profit minime, versé par la suite au Fonds vert.
- Trouver une alternative aux bracelets comme billets d'entrée sur les sites d'événements ou ajouter des frais pour impression. 3

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES



LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Poursuivre l'amélioration de la gestion des matières résiduelles en favorisant et en prônant le principe des 3RV (*suite*)

- Imprimer sur papier recyclé post-consommation des affiches/publicités/dépliants. 2
→ Mentionner l'exigence du papier recyclé post-consommation lors des appels d'offres.
- Installer des cendriers temporaire sur les sites d'événements. 1
→ S'assurer avec le Service des travaux publics que les cendriers seront disposés sur les sites.
- Promouvoir la non-utilisation de décorations à usage unique tels que les ballons gonflables (*ballounes*). 1
→ Spécifier lors des soumissions que les matériaux utilisés doivent être réutilisables, recyclables ou compostables.
→ En faire mention dans Le Murmure.
- Soutenir et encourager les initiatives qui favorisent les gains environnementaux à l'intérieur de l'organisation. 1
- Retenir les services de traiteurs écoresponsables. 2
→ Devront respecter la réglementation en lien avec la Stratégie de bannissement des sacs de plastique et contenants à usage unique.
- Organiser un grand bazar annuel dans l'Amphithéâtre Desjardins une fois par an. 1
→ Proposer une grille de bas tarifs pour la location de table.
→ Verser les profits au Fonds vert.
→ Demander la collaboration du Service des travaux publics pour les tables et les chaises.

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES



LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

1: 0 à 1 an

2: 1 à 3 ans

3: 3 à 5 ans



Poursuivre l'amélioration de la gestion des matières résiduelles en favorisant et en prônant le principe des 3RV (suite)

- Relancer le programme de financement des couches lavables et réutilisables et y ajouter les produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables.
→ Établir une politique de remboursement. 1
- Donner à des organismes les livres et ouvrages non écoulés lors des ventes de documents à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. 1
- Instaurer le service de lavage des bacs bruns par un camion de nettoyage deux fois par année. 3
- Récupérer les boues de l'usine de filtration pour les revaloriser comme fertilisant. Les résultats sont concluants. Réutilisation des boues et des feuilles mortes pour en faire un produit qui pourrait être redistribué à la population. En cours

Mettre en oeuvre la Stratégie de bannissement des sacs de plastique et contenants à usage unique de la MRC de La Mitis

- Mettre fin à la vente de bouteilles d'eau.
→ Avoir en inventaire des bouteilles fabriquées à base de plante. 2

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES



LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

1: 0 à 1 an

2: 1 à 3 ans

3: 3 à 5 ans



Mettre en oeuvre la Stratégie de bannissement des sacs de plastique et contenants à usage unique de la MRC de La Mitis (*suite*)

- Se doter d'un plan d'eau mobile.
→ Assurer l'installation par le Service des travaux publics.
→ Avoir recours au Fonds vert pour le financement.

3

Valoriser les résidus verts

- Mettre en place le compostage au camp de jour.
→ Fournir bacs et formation aux moniteurs.
- Mettre en place un système adéquat de collecte ou de point de dépôt (comme les écocentres) pour les résidus verts et les feuilles d'automne.
→ Instaurer un système de consigne des sacs.
- Favoriser l'herbicyclage sur les terrains municipaux.

2

2

2

Établir une politique de récupération/réutilisation des matériaux

- Utilisation des matériaux d'excavation au maximum pour le remblai.

En vigueur

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES



LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Établir une politique de récupération/réutilisation des matériaux (*suite*)

- Utilisation du pavage des excavations pour produire un matériel de remblai MR5, un produit efficace et durable en structure de chaussée.
- Poursuivre vente à l'encan au profit du Fonds vert.

En vigueur

2

Soutenir les initiatives locales pour la réduction et le réemploi

- Valoriser par la promotion ou la remise de prix les initiatives pour la réduction et le réemploi.
- Promouvoir la Semaine québécoise de réduction des déchets en octobre.

2

1



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le but de réduire la consommation et d'explorer des avenues de récupération ou de remplacement des ressources énergétiques, la Ville entend adopter et encourager des mesures innovatrices et écoénergétiques au sein et à l'extérieur de son organisation.

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Encourager l'économie énergétique par les citoyens

- Sensibiliser et informer les citoyens via les outils de communication de la Ville.

1

Favoriser les économies d'énergie dans les installations et bâtiments municipaux

- Poursuivre et explorer les possibilités de rénover ou de construire bâtiments et installations municipaux dans une optique de développement durable et écologique. Ex.: caserne des pompiers (mur solaire et éclairage DEL); Amphithéâtre Desjardins (mesures de récupération de chaleur des compresseurs, réfrigérant synthétique, éclairage DEL), éclairage des rues (selon projets d'immobilisations).
 - Chauffage, toit vert, mur solaire, biomasse, géothermie, énergie éolienne, etc.
 - Création de liste d'actions à surveiller.
 - Création d'un sous-comité.
- Moteur électrique modifié en moteur à vitesse variable, ce qui représente une diminution significative de la consommation électrique de l'usine de filtration et des suppresseurs.

3

En vigueur

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Favoriser les économies d'énergie dans les installations et bâtiments municipaux *(suite)*

- Modification des luminaires dans l'usine de filtration et compresseurs. Installation de lumière moins énergivore.
- Acquisition d'équipements de travail en énergie verte pour la division eau : marteau hydraulique à batteries, éclairage extérieur à batteries, scie à tuyau à batteries, etc. Ces équipements sont tous non polluants pour l'environnement, notamment au plan sonore. De plus, ce virage apporte une plus-value au chapitre santé et sécurité au travail.

En cours

En vigueur

Mettre en place un projet pilote afin de convertir les infrastructures de la Ville en édifices verts

- Cibler la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers pour mener le projet.
- Créer un comité impliquant une ou deux personnes du service de conciergerie et de la Bibliothèque.

3

3

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

LÉGENDE

Objectif

- Actions

Ordre de priorité

- 1: 0 à 1 an
- 2: 1 à 3 ans
- 3: 3 à 5 ans



Encourager la construction et la rénovation de bâtiments écoénergétiques et durables

- Bonifier les programmes d'amélioration des façades commerciales et d'aide à la construction résidentielle en incluant un volet écoénergétique et durable. **3**
- Étudier la possibilité de créer un quartier de mini-maisons dans le plan d'urbanisme. **3**

